

Continuer à exercer nos missions de service public en mode dégradé...

Allan Pinel, chargé du Plan Communal de Sauvegarde, services techniques, ville de Crolles (38)

La répartition des pouvoirs de police oblige les maires à toujours plus de vigilance et de prévision en matière d'accidents et de catastrophes de tous ordres.

C'est pourtant une évolution majeure pour les communes que de se doter d'outils opérationnels de gestion de crise à l'image des entreprises industrielles.

C'est au début de cette démarche que la collectivité doit fixer les orientations qu'elle souhaite donner à son plan communal de sauvegarde. Est-il nécessaire d'envisager de faire ce que nous ne savons pas faire en temps normal (secours aux victimes, etc.) ? Ne doit-on pas plutôt se focaliser sur nos métiers habituels ?

Comment y parvenir en situation de crise ? C'est à toutes ces questions que doit répondre l'instance de pilotage, maître d'œuvre de la démarche.

L'outil, plan communal de sauvegarde, doit servir avant tout de pense-bête, de fil conducteur, de boîte à outils lorsque l'intensité de l'événement peut faire oublier l'essentiel et a fortiori l'accessoire. Il doit également permettre de mettre en œuvre les moyens humains et matériels en mode dégradé (ouverture de salle, coupure de route, information des populations...).

Immanquablement ces réflexions vont en amener d'autres : astreintes ou pas pour les élus et pour le personnel ? Avec quelles conséquences financières pour la commune ? Equipement en moyens spécifiques au plan ou adaptation des moyens existants ?

Les réponses à ces questions viendront forcément de l'échelon politique. Son engagement dans la décision de doter la collectivité d'une structure de crise est indispensable. Car comme toute décision politique, le plan communal de sauvegarde doit rester le prolongement concret de l'action municipale. Dans ce domaine particulièrement, le Maire reste le Directeur des opérations de secours dans les premiers instants de la crise et tant qu'elle ne dépasse pas les capacités communales.

C'est bien souvent au niveau politique que les premiers freins peuvent apparaître. Le maire et les adjoints proches, d'expérience, parviennent aisément à assimiler et à porter un tel projet. Quid de leurs collègues dont

les domaines d'intervention sont parfois plus spécialisés ou moins opérationnels ?

Ensuite, c'est bien aux agents, cheville ouvrière de cette organisation, à qui il faut faire passer le message. Une démarche d'élaboration participative et une communication adaptée permettent de s'exonérer des premières inquiétudes. Ensuite, seule la pratique garantit le niveau d'efficacité nécessaire.

Enfin le plan communal de sauvegarde, s'il veut rester efficace, doit continuer à coller à la réalité. C'est pourquoi des mises à jour régulières et/ou une veille quasi-permanente sont incontournables. C'est ce travail minutieux et parfois fastidieux qui doit permettre de faire vivre cet outil dans le temps. ■



Mairie de Vaulnaveys-le-Haut (38)
et la sirène d'alerte de la commune.